

# faire enfin la paix

**L'**OBJECTIF a été identifié depuis longtemps : la paix via un Etat palestinien. Mais la méthode préconisée par les concepteurs du nouveau plan de paix israélo-palestinien est révolutionnaire.

A la place de la politique des petits pas prônée depuis une décennie, des accords d'Oslo jusqu'à la « feuille de route » d'avril 2003, les négociateurs chevronnés que sont l'Israélien Yossi Beilin et le Palestinien Yasser Abed Rabbo, rejoints par des experts et des responsables politiques des deux camps, ont choisi d'innover en privilégiant une démarche très volontariste grandement facilitée, il est vrai, par le caractère non officiel de leur démarche.

Leur initiative, qui doit être ratifiée symboliquement à Genève à la mi-novembre, aborde directement ce qui a toujours été renvoyé jusqu'à présent à la dernière phase d'éventuelles négociations : les principaux sujets de contentieux entre Israéliens et Palestiniens.

Le plan s'attaque donc aux frontières, au statut de Jérusalem, au sort des colonies et à celui des réfugiés. Ce choix découle de l'analyse de la situation qui est faite après trois ans de violences ininterrompues.

Selon les auteurs du plan, la paix ne peut plus désormais découler que du règlement, le plus rapide possible, de ces questions douloureuses. Volontairement, les conditions d'un éventuel retour au calme sont donc érudées. Ecartée, aussi, l'hypothèse d'une nouvelle phase intérimaire à la durée et au contenu jugés nécessairement sources de frustrations.

Pour ce qui est des réponses apportées au défi posé par la création d'un Etat palestinien aux côtés d'Israël, en revanche, cette rupture dans la démarche se double d'une continuité évidente avec le contenu des dernières négociations tenues il y a près de trois ans. Le fil des « discussions de Taba » (Egypte) – les dernières en date entre deux délégations officielles israélienne et palestinienne, en janvier 2001 – est repris et dévidé jusqu'à son terme pour un accord qui s'inscrit, en outre, dans le cadre des « paramètres » proposés par le président américain Bill Clinton avant son départ de la Maison Blanche, en décembre 2000, et qui firent si cruellement défaut lors du sommet raté de Camp David, six mois plus tôt.

## LES PRINCIPES

L'accord consacre deux parties : l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Cet accord reconnaît « un droit au peuple juif à un Etat » et un « droit au peuple palestinien à un Etat ».

Le document fait référence à toutes les initiatives et accords précédents, ainsi qu'aux résolutions 242 et 338 des Nations unies.

Les rédacteurs assurent qu'il s'inscrit dans le discours du « président Bush » et dans le processus de la « feuille de route » du Quartet (Etats-Unis, Union européenne, Russie, Nations unies.) en 2002.

L'objectif est une « réconciliation historique entre les Palestiniens et les Israéliens » pour aboutir à la réconciliation entre « le monde arabe et Israël ».

Le statut permanent mettra fin à une « ère de conflits et de violence », au profit d'une « ère de paix, de coopération et de cohabitation ».

L'application du projet d'accord mettra fin à toutes les réclamations des parties, qui s'engageront par ailleurs à ne pas en soulever de nouvelles.



**YOSSI BEILIN**

Ancien ministre travailliste, 55 ans, artisan des accords d'Oslo en 1993 et présent à Taba en 2001. Il reprend l'initiative alors que le camp de la paix israélien a été laminé par l'Intifada.



**AVRAHAM BURG**

Ancien président travailliste de la Knesset, 48 ans, contempteur d'une occupation qui « corrompt ». Il apporte à ce projet de paix sa caution et ses convictions de sioniste religieux.



**YASSER ABED RABBO**

Inamovible ministre de l'Autorité palestinienne, 58 ans, présent aux dernières négociations de Camp David et de Taba. Il est un fidèle de Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne.

**QADDOURA FARES**

Député palestinien, 43 ans, membre de la « jeune garde » du Fatah, le parti de Yasser Arafat. Il est proche de Marouane Barghouti, le chef charismatique du Fatah emprisonné en Israël.

**MOHAMMED OURANI**

membre du Conseil législatif (Parlement) palestinien, membre du Fatah de Yasser Arafat, et proche lui aussi de Marouane Barghouti.

**NABIL QASSIS**

ancien vice ministre de la coopération internationale du gouvernement palestinien.

**HISHAM ABDEL RAZEK**

ancien ministre palestinien.

## LES FRONTIÈRES

La base du tracé est constituée par la Ligne verte, la ligne d'armistice de 1949. Elle est combinée à la marge avec des échanges de terres pour régler l'une des questions les plus épineuses du conflit : celle des colonies juives. Cet échange se fait sur la base de la parité (au lieu du rapport de 1 à 9 proposé en 2000, à Camp David, par le premier ministre israélien de l'époque, Ehoud Barak).

Concrètement, seuls les quartiers de colonisation les plus importants de Jérusalem-Est (Givat Zeev, Gilo), la plus grande colonie de Cisjordanie (Maale Adoumin), une partie du « bloc » du Goush Etzion (dont certaines implantations sont antérieures à la création d'Israël) et d'autres implantations contiguës à la Ligne verte restent israéliens.

En échange, les Palestiniens reçoivent des terres équivalentes en superficie au sud

## JÉRUSALEM

Le règlement du cas de Jérusalem se fait sur la base d'un principe « clintonien », c'est-à-dire une souveraineté palestinienne sur les zones peuplées majoritairement de Palestiniens et une souveraineté israélienne sur les zones peuplées majoritairement d'Israéliens. La conséquence qui en découle est la partition politique de la ville, où les deux pays peuvent établir leurs capitales reconnues par la communauté internationale. La vieille ville n'échappe pas à ce partage. Israël jouit de la souveraineté sur le quartier juif et le Kotel, le mur des Lamentations.

La souveraineté sur le reste de la vieille ville, et surtout sur l'esplanade des Mosquées, le mont du Temple pour les juifs, revient en revanche à la partie palestinienne. Dans le cas de l'esplanade des Mosquées/mont du Temple, cette souveraineté s'exerce sous le contrôle d'un « grou-

pe réfugiés disposent de deux ans pour faire leur choix. Au terme de cette période, ils perdent automatiquement leur statut de réfugiés.

Cette réinstallation s'accompagne du versement d'indemnités compensatrices des préjudices subis. Une « commission internationale » et un « fonds international » sont constitués à cet effet. Un « panel » d'experts chargé d'évaluer le montant des pertes est mis sur pied, qui rend ses conclusions au bout de six mois. Israël participe à l'approvisionnement du fonds. Un délai de cinq ans est prévu pour régler tous les cas.

Aucune plainte n'est recevable par la suite. A l'issue de ces cinq ans, l'organisme des Nations unies créé spécialement pour venir en aide aux réfugiés palestiniens au lendemain de la création de l'Etat d'Israël (l'UNRWA) est dissous.

## CONTRÔLE, ACCÈS AUX LIEUX SAINTS, LIBÉRATION DES PRISONNIERS

Un « groupe d'application et de vérification » est constitué pour « aider, assister, garantir, contrôler et résoudre les différends » liés à l'application de l'accord. Il est notamment composé des Etats-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations unies. Un « groupe de contact » le dirige, avec à sa tête un « représentant spécial » qui le représente sur le terrain. La « force multinationale » est placée sous son autorité. Le « représentant spécial » désigne son commandant en chef.

Des arrangements spécifiques sont prévus pour la visite de Lieux saints juifs placés sous souveraineté palestinienne, tels que le tombeau des Patriarches à Hébron ou la tombe de Rachel, au nord de Bethléem. Ces visites sont supervisées par la « force multinationale ».

La question des prisonniers fait l'objet d'un traitement bilatéral. Ceux-ci sont classés en trois catégories. La première concerne les plus anciens détenus (détentions antérieures à 1994), les femmes, les enfants, les malades et les détenus « administratifs ».

Tous sont libérés dès l'entrée en vigueur de l'accord. La seconde catégorie concerne les personnes détenues depuis 1994 : celles-ci sont libérées au maximum au bout de dix-huit mois. La troisième catégorie regroupe les cas jugés les plus problématiques (responsables politiques ou personnes impliquées dans l'organisation d'un attentat). Ces détenus-là sont libérés au bout de trente mois.

L'objectif est une « réconciliation historique entre les Palestiniens et les Israéliens » pour aboutir à la réconciliation entre « le monde arabe et Israël »

de la Cisjordanie et surtout le long de la bande de Gaza. Toutes les autres colonies (y compris Ariel, dans le nord de la Cisjordanie) sont évacuées et cédées, « intactes », aux Palestiniens. Un corridor sous souveraineté israélienne est prévu pour relier Gaza à la Cisjordanie sans interférer avec le réseau routier israélien. Le calendrier de l'évacuation court sur trente mois, à l'exception de la vallée du Jourdain, qui fait l'objet d'un traitement particulier. Le territoire palestinien évacué, où est installée une « force multinationale », est démilitarisé. La bande de Gaza est totalement évacuée.

Israël conserve pendant cette période de trente mois un droit de regard sur les mouvements de biens et de personnes aux points d'accès de ce territoire. Les deux parties (Les Palestiniens sont en fait directement concernés) s'engagent à lutter contre la « terrorisme ». Les alliances ouvertement hostiles à l'une ou à l'autre des parties conclues avec des Etats tiers sont proscrites. Enfin, deux « stations d'alerte » (bases de surveillance) israéliennes sont créées en Cisjordanie pour une période de dix ans.

pe internationale » (avec le déploiement sur place d'une « présence multinationale »). Israël conserve un accès au cimetière juif du mont des Oliviers. Les deux municipalités ainsi créées constituent un « comité de coordination et de développement de Jérusalem » responsable pour les questions communes de construction, d'eau, de transport, d'économie et de police.

## LES RÉFUGIÉS

Une série d'options est proposée à chaque Palestinien réfugié à l'étranger, sous le contrôle d'une « commission internationale ». Les réfugiés peuvent exercer un droit de retour dans le cadre de l'Etat palestinien ainsi créé, que ce soit à l'intérieur de la Ligne verte ou sur les portions de terre cédées par Israël. Ils peuvent également opter pour un pays tiers, pour Israël, ou enfin rester dans le pays où ils résident déjà. Israël reste cependant souverain sur le nombre de réfugiés autorisés à rentrer sur le territoire israélien. La base retenue en la matière est calculée à partir de la moyenne des réfugiés acceptés par chacun des autres nouveaux pays d'accueil. Les

# Une initiative contestée en Israël

**A**RIEL SHARON a sonné la charge avant même la parution de cette nouvelle initiative de paix en dénonçant un « complot » de la gauche pour renverser son gouvernement. Depuis, il s'est fixé publiquement comme objectif de « faire échouer » ce projet, tirant à boulets rouges sur les pays européens susceptibles d'apporter leur soutien, à la suite de la Suisse, qui a déjà fourni une aide logistique.

Le premier ministre israélien juge cette initiative « plus dangereuse » que les accords d'Oslo, qui s'étaient traduits, en 1993, par la création de l'Autorité palestinienne. Pour la contrer, M. Sharon n'hésite pas à se faire aujourd'hui le défenseur d'une « feuille de route » (autre projet, élaboré fin 2002) qu'il refusait pourtant avant que les Etats-Unis ne l'inscrivent temporairement sur leur agenda diplomatique.

En Israël, M. Sharon n'est pas le seul à critiquer cette initiative. Le Mouvement des colons, l'extrême droite et l'aile dure du Likoud (droite), tous hostiles à un Etat palestinien, s'y opposent avec virulence.

Un député d'un parti nationaliste religieux représenté dans la coalition gouvernementale a même prôné « la

peine de mort » ou « la prison à vie » pour ses auteurs israéliens.

Le parti ultra-laïc Shinoui, partenaire au gouvernement de M. Sharon, a pris également position contre le document. Une partie des travaillistes le conteste aussi, sur la forme comme sur le fond. Il s'agit pour l'essentiel des nostalgiques du gouvernement d'union avec M. Sharon, dont l'expérience a pris fin il y a un an.

Côté palestinien, le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a apporté son soutien tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'un texte officiel. Farouk Kaddoumi, le chef d'un fantomatique « département politique », de l'OLP l'a jugé en revanche « marginal ». De même, les factions radicales islamistes ne sauraient accepter ouvertement un accord prônant la coexistence de deux Etats alors qu'ils contestent la légitimité d'Israël.

A l'étranger, la prudence l'emporte face à un texte non officiel auquel s'oppose le gouvernement israélien issu des urnes en janvier, alors que les prochaines élections ne se tiendront pas en théorie avant quatre ans. Coauteurs de la « feuille de route » avec les Etats-Unis, la Russie et l'Union européenne ont accueilli favorablement une initiative qui s'inscrit, selon elles, dans le cadre de ce projet de

paix. Le ministre des affaires étrangères français, Dominique de Villepin, a témoigné de son intérêt pour les auteurs en les recevant à Paris. Le premier ministre britannique, Tony Blair, estime de son côté qu'ils offrent « une chance de voir au-delà des difficultés actuelles ».

Au contraire, Washington considère ce document comme inutile compte tenu de l'existence de la « feuille de route », dont ils défendent officiellement la pertinence, en dépit de leur désengagement constaté sur le terrain. Seules les Nations unies, par la voix de leur secrétaire général, Kofi Annan, ont apporté un clair soutien au projet de Genève.

M. Annan, il est vrai, s'était montré le plus critique lors de la dernière réunion du Quartet, parrain officiel de la « feuille de route », tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre.

A l'occasion, M. Annan avait estimé nécessaire de « passer à des mesures audacieuses » après l'échec manifeste d'un projet présenté de manière spectaculaire par le président George Bush en Jordanie, mais qui n'a jamais été traduit dans les faits. « La politique des petits pas n'a pas marché, il est peu probable qu'elle marche à l'avenir », avait ajouté M. Annan.

## Dix ans après Oslo

L'initiative de Genève a été lancée en Jordanie le 12 octobre, dix ans après les accords d'Oslo, avec le même objectif : la paix.

● **Septembre 1993 : lancement du premier processus de paix**  
Après six mois de négociations secrètes à Oslo (Norvège), Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) signent, le 13 septembre 1993, à Washington (Etats-Unis), un accord de reconnaissance mutuelle. L'accord détaille les modalités et le calendrier d'une période intérimaire de cinq ans d'autonomie des territoires palestiniens.

● **Mai 1994-septembre 1995 : les retards s'accroissent**  
L'accord sur l'autonomie de Gaza et Jéricho est entériné au Caire (Egypte), en mai 1994. Cette date marque le début de la période d'autonomie, qui doit s'achever au plus tard le 4 mai 1999. Le 28 septembre 1995, un nouvel accord intérimaire (Oslo II) est signé avec retard sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie et la division de la Cisjordanie en trois zones. Seule la zone A, incluant six villes évacuées par Israël entre le 13 novembre et le 21 décembre, ainsi que Jéricho, déjà autonome, se retrouve sous autorité palestinienne. Le début des négociations sur le statut définitif des territoires est fixé au 4 mai 1996 au plus tard.

● **Janvier 1997-septembre 1999 : renégociations**  
Le retour de la droite israélienne au pouvoir, en 1996, complique le processus. De nouveau, en octobre 1998, l'accord de Wye River, dit « Wye I », précise un calendrier des redéploiements de l'armée israélienne restés en souffrance, ainsi que la libération de prisonniers. Sans résultats. Enfin, le 4 septembre 1999, le premier ministre israélien Ehoud Barak et le président de l'autorité palestinienne, Yasser Arafat, signent le mémorandum de Charm Al-Cheikh (Egypte), dit « Wye II ». Des négociations sur le statut final démarrent en novembre, mais sans discussions réelles.

● **Juillet 2000-janvier 2001 : échecs à Camp David et à Taba**  
Les deux parties se sont engagées, en 1999, à parvenir à un accord final avant le 13 septembre 2000. Vont alors se succéder une série de rendez-vous ratés. Du 11 au 25 juillet 2000, à Camp David (Etats-Unis), les deux parties font des concessions inédites, mais les discussions achoppent, notamment sur le problème des réfugiés et de la souveraineté sur les Lieux saints de Jérusalem.

Trois mois plus tard, les 16 et 17 octobre 2000, le sommet de Charm Al-Cheikh se solde par un simple engagement des deux parties à prendre des « mesures d'apaisement », alors que les affrontements ont repris depuis. Du 18 au 28 janvier 2001, les deux parties se retrouvent à Taba, toujours en Egypte. Les divergences s'estompent, mais les Israéliens, en pleine campagne électorale, interrompent les discussions. M. Barak est battu par Ariel Sharon lors de l'élection du 6 février.

● **Mai 2001-mars 2002 : nouvelles tentatives**  
Décidée à Charm Al-Cheikh, la commission d'enquête internationale sur les causes de l'Intifada appelle, en mai 2001, à l'arrêt « sans conditions » de toutes les violences et au « gel des colonies » avant le retour à des négociations. En juin, le directeur de la CIA, George Tenet, est dépêché dans la région pour promouvoir la reprise de la coopération sécuritaire entre les deux parties. Ces deux initiatives demeurent lettre morte.

● **Juin 2002 : la « feuille de route »**  
Une nouvelle dynamique s'installe avec le discours du président américain George Bush, le 24 juin 2002. Il appelle les Palestiniens à « changer de dirigeants » et, à cette condition, envisage un Etat palestinien. En décembre 2002, une « feuille de route » rédigée par le Quartet (Etats-Unis, Union européenne, Nations unies et Russie) prévoit la création, en trois étapes, d'un Etat palestinien d'ici à 2005. Ce document est publié le 30 avril 2003. La première phase, qui aurait dû s'achever en mai 2003, est lancée au sommet d'Akaba (Jordanie), le 4 juin, mais les discussions piétinent à nouveau et l'application de ce plan de paix s'interrompt dans les faits avec la démission du premier ministre palestinien Mahmoud Abbas, le 6 septembre.